



Accident de voiture non responsable

Par **alex1**, le **10/03/2013** à **19:41**

bonjour je viens d'avoir un accident non responsable(arrêté au feu rouge une voiture dont le conducteur était ivre m'a rentré dedans,j'ai fais appel a la police qui l'ont embarqué.)rnma voiture a 16ans certainement plus cotée a l'argus et je n'ai pas les moyens de m'en racheter unernquel recours ai je? [fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **11/03/2013** à **05:58**

bonjourrnBien que plus côté à l'Argus, votre véhicule a toujours une valeur, certes peu élevée.rnNon responsable, vous avez droit à la valeur de remplacement (selon les prix de vente d'un véhicule similaire) et au remboursement des frais encourus par l'accident.rnrnCherchez sur internet et dans les journaux gratuits les ventes d'un véhicule similaire en notant bien les références pour défendre votre auprès de l'expert si vous jugez la proposition insuffisante